



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.
Absents non excusés : Mesdames BOUZIDI Yasmine, LAURENT Marianne, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 12
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2025-01D : Approbation du compte administratif 2024 de la commune et affectation de résultats

Le 1^{er} Adjoint Philippe IPPOLITO expose au Conseil Municipal le compte financier unique de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	2 685 808,98	2 028 062,64	849 193,65	
Recettes exercice	2 790 659,17	1 579 676,15	780 690,59	
Report ex antérieurs	0,00	233 759,92	299 437,35	
Résultat de clôture	104 850,19	-214 626,57	230 934,29	
Résultat à affecter				230 934,29
Affectation en réserve R 1068		109 776,38		
Report en fonct.				121 157,91

Le compte financier unique de l'exercice 2024 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 230 934.29 €,
- Un déficit d'investissement de 214 626.57 €, et un excédent de 104 850.19 € de RAR de 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

De laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 214 626.57 €, d'affecter à l'investissement au R 1068 109 776.38 € et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 121 157.91 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle,

APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2025 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 15/04/2025
Et publication ou notification du 15/04/2025



Le Maire

Roger MARIA